



Ceder bail commercial avant terme

Par **dabl**, le **27/11/2014** à **14:22**

Bonjour,

voilà bientôt 4 ans que je suis à mon compte je loue un local et je souhaite arreter mon activité à la fin de l'année, j'ai trouvé un acheteur mais uniquement mon materiel pas le fond de commerce et l'acheteur souhaite aussi garder le local, l'agence ou je loue refuse de re faire un bail pour le nouveau locataire l'agence me dit que je vais devoir rester garant jusqu'a la fin du bail soit encore 6 ans, ma question est si je ferme ma société et que le nouveau locataire ne paye pas les loyers l'agence peut t elle se retourner vers moi meme si ma société est fermée? l'agence me dit que si elle re fait un bail elle perd toute ses garantie pffffff je comprend pas pourquoi merci de me repondre.